

**Motions****Proposition de motion introduite par Mme Milquet et M. Fassi-Fihri
concernant « l'organisation d'une élection de la présidence du Conseil
communal distincte de la fonction de Bourgmestre »**

M. Fassi-Fihri.- Nous avons déjà déposé une proposition de motion en ce sens au début de cette législature. Depuis 2012, une loi régionale offre la possibilité aux Conseils communaux de s'organiser de manière telle que la fonction de Bourgmestre soit distincte de celle de président du Conseil. MM. El Ktibi, Ouriaghli et Close, Mme Lemesre et Ampe l'ont votée. J'imagine que ces membres du Collège ont adopté ledit texte pour l'exemple. À l'époque, M. Thielemans nous avait expliqué qu'il ne s'agissait que d'une faculté et qu'il n'entendait pas l'appliquer.

Le nouveau Bourgmestre, dans sa note d'intention générale, a dit vouloir donner un souffle nouveau, notamment en matière de gouvernance et d'organisation des travaux, visant à davantage de débat et de sérénité. J'offre au Bourgmestre la possibilité de passer des intentions aux actes, de la parole à la décision. Vous pouvez adopter cette motion ou la rejeter. Dans ce dernier cas, vous risquez de perdre un peu de votre crédibilité politique.

Mme Nagy.- La proposition du cdH prône une application de ladite ordonnance régionale. Le groupe Ecolo s'était battu, à l'époque, pour que soit voté ce texte tendant à plus de démocratie dans l'organisation des travaux du Conseil communal. Il vise à distinguer la personne en charge des travaux de celle qui doit répondre aux interpellations des conseillers. Il est souhaitable que la plus grande commune de la Région l'adopte. Nous soutiendrons donc la proposition du cdH.

Je regrette toutefois que ce dernier n'ait pas invité les autres groupes à réfléchir sur cette question.



M. le Bourgmestre.- Cette mesure ne figure pas à l'agenda de la majorité. Je vous répondrai comme je l'ai fait aux médias : une expérience est menée dans deux communes de la Région bruxelloise et nous devons en tirer les conclusions. Dans un cas, le système semble fonctionner, mais pas dans l'autre. Je suis prêt à réfléchir à cette question, sur la base de l'évaluation qui sera faite de l'expérience en cours. Le cas échéant, le débat devra être ouvert.

M. Fassi-Fihri.- Pour la première fois, un Bourgmestre de la Ville de Bruxelles s'intéresse à ce qui se passe dans les « petites » communes avant de prendre une décision. J'y vois un élément positif, que j'aimerais voir appliquer dans d'autres domaines.

Après un an, des leçons peuvent déjà être tirées des expériences menées dans les autres communes. Je vous invite à nous présenter votre évaluation.

M. le Bourgmestre.- Quand les communes concernées auront tiré, elles-mêmes, les conclusions de l'expérience, cela vaudra la peine, le cas échéant, de nous en inspirer.

Mme Milquet.- Madame Nagy, nous sommes prêts à déposer, avec d'autres groupes, une nouvelle motion collective sur ce sujet.

M. Fassi-Fihri.- Monsieur le Bourgmestre, j'espère que votre refus de soutenir ce texte ne s'explique pas uniquement par le fait qu'il est soumis par l'opposition.

M. le Bourgmestre.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion. Le Collège vous propose de voter non.

- Il est procédé au vote à main levée.

M. le Bourgmestre.- Rejetée par 43 voix, sous réserve des observations formulées par l'opposition.